

### Questions orales

Nous avons donc décidé ce matin, mes collègues provinciaux et moi-même, de faire parvenir un télégramme au président de l'Association canadienne olympique lui demandant de réviser cette décision et d'ajouter 10 à 12 talents prometteurs pour 1988.

\* \* \*

[Traduction]

#### LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

ON DEMANDE DE STATIONNER DES HÉLICOPTÈRES À SAINT-JEAN (T.-N.)

**Le très hon. Joe Clark (Yellowhead):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Défense nationale. Le ministre sait que l'année dernière, à une occasion, il a fallu 19 heures à certains hélicoptères de recherche et de sauvetage pour atteindre Saint-Jean de Terre-Neuve. Ce délai paraît-il raisonnable au ministre quand des vies sont en jeu dans l'Atlantique? Peut-il nous dire pourquoi il refuse de stationner des hélicoptères de recherche et de sauvetage à Saint-Jean en hiver pour sauver des vies humaines au large des côtes?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, le temps qu'il faut à des appareils pour se rendre sur les lieux d'une catastrophe dépend également du moment où l'appel de détresse est envoyé, c'est-à-dire du moment où nous recevons ou le centre de contrôle des opérations reçoit la demande d'aide. Je me ferai un plaisir de faire un exposé complet au très honorable député sur nos moyens de recherche et de sauvetage de la côte est. Je lui rappelle par ailleurs que ces moyens ont fait l'objet d'une étude de notre part et de plusieurs autres études. Nous sommes convaincus que les ressources dont nous disposons sont déployées de la manière la plus efficace. Nous sommes également persuadés que nous nous acquittons correctement de nos obligations dans le cadre du programme de recherche et de sauvetage que nous avons annoncé. Je serais heureux de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour renseigner le très honorable député sur les installations dont nous disposons.

LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS SUR LES PLATES-FORMES DE FORAGE

**Le très hon. Joe Clark (Yellowhead):** Monsieur le Président, le ministre annonce qu'il effectue des études. L'épisode de l'*Ocean Ranger*, il y a deux ans, a coûté la vie à 84 personnes. Si des hélicoptères avaient été stationnés à Saint-Jean de Terre-Neuve, certaines de ces personnes auraient pu être sauvées. Il y a 500 personnes dont la vie est menacée au large des côtes. Pourquoi le ministre leur fait-il courir des risques? Pourquoi refuse-t-il de stationner des hélicoptères à Saint-Jean en hiver?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, le très honorable député sait qu'une commission étudie à l'heure actuelle les circonstances entourant l'accident de l'*Ocean Ranger*. Nous nous sommes livrés à une analyse des installations dont nous disposons. Je ne peux que répéter ce que j'ai déjà dit et ce qu'a déclaré le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Nous avons organisé une réunion à laquelle ont participé toutes les parties en cause,

notamment le ministère de l'Énergie, mon ministère, le gouvernement provincial et les représentants des sociétés pétrolières. Tout le monde s'est entendu pour reconnaître que les installations ayant fait l'objet de l'étude étaient satisfaisantes. Les sociétés pétrolières elles-mêmes ont accru leurs moyens d'intervention et ont placé un hélicoptère supplémentaire à Saint-Jean.

**M. McGrath:** Elles n'ont pas le personnel compétent nécessaire.

**M. Blais:** Elles ont reconnu à l'époque que les moyens étaient satisfaisants. En ce qui a trait au déploiement des ressources à Saint-Jean et à Argenticia, le député de Saint-Jean-Est peut expliquer au très honorable député qu'il est beaucoup plus facile d'atteindre n'importe quel lieu de catastrophe ou d'accident si nos moyens sont déployés à Gander, comme c'est le cas actuellement, plutôt que dans la région d'Argenticia ou de Saint-Jean.

\* \* \*

#### PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

**M. le Président:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par des députés le mardi 24 janvier 1984 sont toutes, à l'exception d'une seule, conformes au Règlement quant à la forme.

La pétition présentée par le député de Victoria-Haliburton (M. Scott) n'est pas conforme au Règlement quant à la forme.

\* \* \*

[Français]

#### RECOURS AU RÈGLEMENT

M. PINARD—L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Monsieur le Président, puis-je attirer votre attention sur le paragraphe (3) de l'article 18 du Règlement. Normalement la période des questions orales doit se terminer à 15 heures. Nous planifions en conséquence. Les ministres ont des engagements. Nous sommes ici en nombre considérable chaque jour pour la période des questions orales, mais nous aimerions pouvoir compter sur l'application intégrale du Règlement pour qu'à 15 heures les ministres puissent vaquer à leurs autres occupations essentielles, à l'exécution de leurs fonctions.

[Traduction]

**M. le Président:** Le président du Conseil privé (M. Pinard) a attiré l'attention de la présidence sur cette question. Les députés remarqueront que nous dépassons rarement de plus de deux minutes l'heure prévue.

Permettez-moi de signaler aux députés qui ont posé des questions que lorsqu'une question et ses supplémentaires sont longues, les réponses le sont également. Lorsqu'il faut dix minutes à un seul député pour poser ses questions et six, sept ou huit minutes à ceux qui le suivent, il est tout simplement impossible de donner la parole aux autres députés qui la demandent. La présidence fait de son mieux pour satisfaire le maximum de députés.